

**MODIFICATION N° 2**  
**FONDS CHANTIERS CANADA**  
**VOLET GRANDS PROJETS**  
**ENTENTE CANADA-QUÉBEC**

**CONCERNANT LE PROJET RÉNO-SYSTÈMES PHASE 3  
DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)**

**ENTRE :** SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA (ci-après « Canada »),  
représenté par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités,

**ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (ci-après « Québec »),  
représenté par le ministre des Transports ainsi que par la ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie  
canadienne.

La présente Modification n° 2 à l'Entente Canada-Québec concernant le projet Réno-systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal est conclue, en date de la dernière signature.

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** le Canada et le Québec ont conclu, le 25 juillet 2018, l'Entente Canada-Québec concernant le projet Réno-systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal (ci-après « Entente »);

**ATTENDU QUE** le 31 mars 2020 le Canada et le Québec ont signé la Modification n° 1 à l'Entente afin de prolonger sa durée;

**ATTENDU QUE** le Canada et le Québec souhaitent modifier à nouveau l'Entente afin de prolonger sa durée;

**EN CONSÉQUENCE**, conformément aux principes susmentionnés, le Canada et le Québec conviennent de ce qui suit :

1. La définition de « Fin de projet » à l'article 1 de la Modification n° 1 à l'Entente est révoquée et remplacée par la suivante :

La fin du Projet aura lieu à la date de signature de l'attestation de conformité du Projet qui figure à l'annexe E, dûment signée et délivrée par le représentant du ministère des Transports du Québec, laquelle date ne peut être postérieure au 31 mars 2023.

2. L'article 2 de la Modification n° 1 à l'Entente est révoqué et remplacé par le suivant :

L'Entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les Parties et se termine 18 mois après la Fin du Projet, sans dépasser le 31 mars 2023.

3. L'article 3 de la Modification n° 1 à l'Entente est révoqué et remplacé par le suivant :

Le Québec présente toute demande de remboursement au Canada au plus tard dans les douze (12) mois suivant la Fin du Projet et avant le 31 janvier 2023. Le Canada ne sera pas tenu de rembourser une demande présentée par la suite.

4. L'article 4 de la Modification n° 1 à l'Entente est révoqué et remplacé par le suivant :

Dans les dix-huit (18) mois suivant la Fin du Projet et avant le 31 mars 2023, le Comité mènera une conciliation finale de l'ensemble des demandes de remboursement et des paiements ayant trait au Projet et effectuera tous les rajustements nécessaires.

5. L'Annexe A est révoquée et remplacée par l'Annexe A jointe à la présente Modification n° 2 à l'Entente.
6. L'Annexe B est révoquée et remplacée par l'Annexe B jointe à la présente Modification n° 2 à l'Entente.
7. Sauf dans la mesure des modifications apportées par les présentes, les obligations et les conditions de l'Entente continuent de s'appliquer pleinement. L'Entente, la Modification n° 1 et la présente Modification n° 2 doivent dorénavant être interprétées comme une seule et même entente.

## 8. SIGNATURES

- a) Les Parties déclarent que leur signature de la Modification n° 2 à l'Entente a été dûment autorisée et que celle-ci constitue une obligation légale et valide les liant conformément aux modalités de l'Entente.
- b) La Modification n° 2 à l'Entente est signée au nom de Sa Majesté du chef du Canada par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et, au nom du Québec, par le ministre des Transports ainsi que par la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA  
Original signé par :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
Original signé par :



Digitally signed  
by McKenna,  
Catherine

---

L'honorable Catherine McKenna  
Ministre de l'Infrastructure et des  
Collectivités

---

François Bonnardel  
Ministre des Transports

En date du : 31-mars-2021

En date du :

---

Sonia LeBel  
Ministre responsable des Relations  
canadiennes et de la Francophonie  
canadienne

En date du :

8. SIGNATURES

- a) Les Parties déclarent que leur signature de la Modification n° 2 à l'Entente a été dûment autorisée et que celle-ci constitue une obligation légale et valide les liant conformément aux modalités de l'Entente.
- b) La Modification n° 2 à l'Entente est signée au nom de Sa Majesté du chef du Canada par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et, au nom du Québec, par le ministre des Transports ainsi que par la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne.

SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA  
Original signé par :

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
Original signé par :



\_\_\_\_\_  
Catherine McKenna  
Ministre de l'Infrastructure et des  
Collectivités

\_\_\_\_\_  
François Bonnardel  
Ministre des Transports

En date du :

En date du : 2021-03-24



\_\_\_\_\_  
Sonia LeBel  
Ministre responsable des Relations  
canadiennes et de la Francophonie  
canadienne

En date du : 24 mars 2021

## ANNEXE A

### DESCRIPTION DU PROJET

#### 1. Objectifs

Les principaux objectifs du programme Réno-Systèmes sont :

- de renouveler les équipements fixes afin de contribuer à maintenir la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro et, de ce fait, de contribuer à maintenir celles du réseau du métro;
- de rencontrer les exigences des exploitants en termes de fonctionnalité, de maintenabilité, de fiabilité, de disponibilité et de sécurité aux meilleurs coûts en considérant le cycle de vie des équipements et des systèmes;
- d'optimiser et d'intégrer la mise en œuvre des renouvellements en minimisant les impacts sur la clientèle et l'exploitation et ainsi de permettre à la Société de transport de Montréal d'atteindre ses objectifs en termes de niveau de service.

#### 2. Description des grands volets du projet

##### Composante 1 : Volet Énergie

La portée de ce volet inclut notamment le remplacement des équipements :

- du poste de district Snowdon et des groupes électrogènes;
- de postes de redressement du réseau initial et de leurs équipements connexes en tunnel
- d'une partie des postes secondaires de distribution du réseau initial;
- d'éclairage en tunnel.

##### Composante 2 : Volet Accessibilité

Ce volet vise principalement l'installation d'ascenseurs pour la clientèle à mobilité réduite aux stations de métro Jean-Talon, Snowdon, Champ-de-Mars, Rosemont et Place D'armes.

##### Composante 3 : Volet Ventilation

Ce volet porte essentiellement sur la construction de trois postes de ventilation mécanique (St-Dominique, Hermine et St-Timothée) et le démantèlement d'anciens postes de ventilation désaffectés.

##### Composante 4 : Volet Installations motorisées

Ce volet permettra le remplacement de 24 escaliers mécaniques du réseau du métro.

##### Composante 5 : Volet Télécommunications et contrôle des procédés d'exploitation (TCPE)

La portée de ce volet inclut notamment les livrables prioritaires suivants :

- l'installation et le câblage des équipements de diffusion de l'information voyageurs par sonorisation dans 11 stations;
- la poursuite du déploiement de l'affichage sur les quais de 52 stations;
- la réalisation des études et la préparation de l'architecture système pour l'aménagement du Centre de contrôle de la relève;
- le démantèlement d'anciens équipements de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation;
- la mise à jour des systèmes de la commande centralisée.

##### Composante 6 : Volet Voies et contrôle des trains

La portée de ce volet inclut notamment la réfection des assises d'aiguillage, le remplacement de supports de rails, le remplacement de sections de barre de guidage la réfection des connexions inductives.

##### Composante 7 : Composante complémentaire (activités connexes et autres coûts directs liés aux volets principaux)

Ce volet comprend autre autres les frais incidents (activités connexes), les coûts de main d'œuvre interne lié à la gestion de l'équipe d'entrepreneur interne, les contingences pour les coûts directs, les frais incidents, les taxes nettes et les frais financiers.

### 3. Coûts et échéancier

Composantes de Réno-Systèmes – phase 3	Coût total estimé (\$)	Coût total estimé et admissible au 10 septembre 2019 (\$)	Étalement des coûts par composantes présentées (\$) par exercice financier					Total						
			2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Participation par institution						
1- VOLET ÉNERGIE	125 079 920	120 910 774		102 581 772	16 351 277	3 453 084	2 693 787	Canada	40 303 591					
								Québec	63 582 247					
								STM	21 194 082					
2- VOLET ACCESSIBILITÉ	37 206 109	35 203 004		31 924 217	4 542 139	582 274	157 479	Canada	11 734 336					
								Québec	19 103 830					
								STM	6 367 943					
3- VOLET VENTILATION	95 961 042	77 453 364	55 055 131		31 523 312	8 366 804	1 015 795	Canada	25 817 787					
								Québec	52 607 441					
								STM	17 535 814					
4- VOLET INSTALLATIONS MOTORISÉES	28 050 194	22 370 326		8 612 254	6 193 576	1 431 536	11 812 828	Canada	7 456 775					
								Québec	15 445 064					
								STM	5 148 355					
5- VOLET TCPE	56 704 958	52 980 205		27 152 048	24 873 118	3 362 525	1 317 267	Canada	17 660 067					
								Québec	29 283 669					
								STM	9 761 222					
6- VOLET VOIES ET CONTRÔLE DES TRAINS	34 202 439	30 107 301	16 132 400	4 045 272	9 591 964	4 432 803	0	Canada	10 035 769					
								Québec	18 125 002					
								STM	6 041 668					
7- VOLET COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES	122 795 338	110 075 026	21 319 525	58 382 580	39 900 732	2 196 465	996 036	Canada	36 691 675					
								Québec	64 577 747					
								STM	21 525 916					
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 000</b>	<b>449 100 000</b>	<b>Canada</b>	<b>30 835 685</b>	<b>Canada</b>	<b>78 932 054</b>	<b>Canada</b>	<b>32 364 128</b>	<b>Canada</b>	<b>4 205 126</b>	<b>Canada</b>	<b>3 363 007</b>	<b>Canada</b>	<b>149 700 000</b>
			<b>Québec</b>	<b>46 253 528</b>	<b>Québec</b>	<b>115 324 567</b>	<b>Québec</b>	<b>75 458 992</b>	<b>Québec</b>	<b>14 715 274</b>	<b>Québec</b>	<b>10 972 639</b>	<b>Québec</b>	<b>262 725 000</b>
			<b>STM</b>	<b>15 417 843</b>	<b>STM</b>	<b>38 441 522</b>	<b>STM</b>	<b>25 152 998</b>	<b>STM</b>	<b>4 905 091</b>	<b>STM</b>	<b>3 657 546</b>	<b>STM</b>	<b>87 575 000</b>
			<b>Total</b>	<b>92 507 056</b>	<b>Total</b>	<b>232 698 143</b>	<b>Total</b>	<b>132 976 118</b>	<b>Total</b>	<b>23 825 491</b>	<b>Total</b>	<b>17 993 192</b>	<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>

## ANNEXE B

### RÉPARTITION PRÉVUE DE LA CONTRIBUTION DU CANADA PAR EXERCICE

À titre indicatif, la contribution du Canada en millions de dollars se répartit comme suit par exercice :

<b>Exercices</b>	<b>Contribution du Canada</b>
2017-2018	0 \$
2018-2019	30 835 685 \$
2019-2020	78 932 054 \$
2020-2021	32 364 128 \$
2021-2022	4 205 126 \$
2022-2023	3 363 007 \$
<b>TOTAL</b>	<b>149 700 000 \$</b>